

Amélioration des statistiques agricoles communautaires

1995/0250(CNS) - 16/10/1995 - Document de base législatif

OBJECTIF : harmoniser et améliorer les flux de données nécessaires à la mise en oeuvre de la politique agricole commune. CONTENU : La proposition de décision du Conseil : - définit les domaines d'application au sein desquels des améliorations sont réalisables ainsi que les principes régissant ces améliorations; - met en place un mécanisme pour la réalisation de ces améliorations qui assure une participation appropriée de tous les acteurs concernés; la première phase de ce processus d'amélioration des statistiques agricoles communautaires est mise en oeuvre durant la période 1995-1997; - prévoit des mesures facilitant l'introduction de modifications mineures dans la spécification des exigences communautaires et dans les systèmes nationaux afin qu'ils puissent satisfaire à ces nouvelles exigences; - prévoit un processus d'adaptation à l'évolution des besoins.